

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 15 avril 2024

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 15 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 3 avril 2024, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : M. COUSINEY Didier, Mme BENNAMIAS Dominique, M. BILLION Didier Mme LECOEVRE Axelle, Mme LABAT-DUBOIS Sophie, Mme DUBERGEY Michèle, M. MACEDO Emanuel, M. LORRIOT Thierry, Mme CREPEAU Maud, M. MACEDO Emanuel

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme BEYNEIX Laure donne procuration à M. LORRIOT Thierry, M. DAULON Fabrice donne procuration à Mme CREPEAU Maud

Absente : Mme BAISSAS Marielle,

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné Mme DUBERGEY Michèle pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

1. Taux d'imposition 2024

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2024,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE à 6 voix pour et 5 abstentions** de ne pas augmenter le taux d'imposition du « Foncier bâti » par rapport à 2023 soit :

- Foncier bâti à 32.31 %

- **DÉCIDE à 6 voix pour et 5 abstentions** de ne pas augmenter le taux d'imposition du « Foncier non bâti » par rapport à 2023 soit :

- Foncier non bâti reste à 56.93 %

- **DÉCIDE à 6 voix pour et 5 abstentions** de ne pas augmenter le taux d'imposition de la « Taxe d'habitation » soit :

- Taxe d'habitation à 12.66 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Il n'a pas été retenu d'augmentation pour 2024.

Votes : pour une augmentation : LORRIOT, CREPEAU, DAULON, BEYNEIX, DUBERGEY

Refus d'augmentation : COUSINEY, BILLION, MACEDO, BENNAMIAS, LABAT-DUBOIS, LECOEUVRE.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 6
Présents : 09	CONTRE : 5
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

2. Budget 2024

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune de Le Pian sur Garonne arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chap / art	Libellé	Votes
011	Charges à caractère général	298 330,00 €
012	Charges de personnel	263 650,00 €
65	Autres charges de gestion courante	75 218,80 €
66	Charges financières	27 020,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	10 051,20 €
042	Opération d'ordre entre section	25 646,00 €
023	Virement section d'investissement	243 109,00 €
	TOTAL	944 025,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chap / art	Libellé	Votes
70	Produits des services	43 000,00 €
73	Impôts et taxes	47 738,00 €
731	Fiscalité locale	384 009,00 €
74	Dotations participations	122 692,82 €
75	Autres produits gestion courante	60 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
042	Opération d'ordre entre section	449,00 €
002	Excédent de fonct. reporté	270 531,18 €
013	Atténuation des charges	15 600,00 €
	TOTAL	944 025,00 €

Dépenses d'investissement :

Chap / art	Libellé	Votes
20	Immobilisation incorporelles	125 214,00 €
21	Immobilisation corporelles	302 649,60 €
23	Immobilisation en cours	1 400 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 662,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	449,00 €
041	Opérations patrimoniales	145 160,00 €
	RAR	176 896,40
	TOTAL	2 175 031,00€

Recettes d'investissement :

Chap / art	Libellé	Votes
13	Subventions d'investissements	594 175.00 €
16	Emprunt	900 000.00 €
10	Dotations	55 999.48 €
165	Dépôts et cautionnement	1 000.00 €
021	Virement de la section d'investissement	243 109.00 €
040	Opérations d'ordre	25 646.00 €
041	Opérations patrimoniales	145 160.00 €
	RAR	47 591.00
R001	Excédent reporté	162 350.52 €
	TOTAL	2 175 031.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme ci-dessus ;

BUDGET VOTE PAR : COUSIGNEY, BILLION, MACEDO, BENNAMIAS, LABAT-DUBOIS, LECOEVRE.
 ABSTENTION de vote au budget : LORRIOT, CREPEAU, DAULON, BEYNEIX, DUBERGEY

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 6
Présents : 09	CONTRE : 5
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

3. FDAEC

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Nicolas TARBES et Madame Marie-Claude AGULLANA, au titre de la répartition du FDAEC 2022, a confirmé l'attribution pour la commune d'une somme de 6 887 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation de la subvention accordée à la commune de LE PIAN SUR GARONNE d'un montant de 6 887 €.

- acquisition d'équipements 8 990.56 € HT

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE

- de solliciter au Conseil Départemental de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2024 de 6 887 €.

-d'affecter ce montant sur le programme d'investissement suivant :

Acquisition d'équipements numériques et mobilier urbain

Coût 8 990.56 € HT

Financement :

Subvention au titre du FDAEC Equipements 6 887.00 €

Quote-part.restant à la charge de la collectivité 2 103.56 €

La Commune préfinancera la TVA

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces opérations et de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.



<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H15, l'ordre du jour étant épuisé.

◆ ◆ ◆

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

Mme Michèle DUBERGEY
Secrétaire de séance